

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le six avril deux mil dix-sept.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : France BARBARA, François COLLADO, Arlette COMPAN, Jean-François COURPET, Alain COURTY, Isabelle DARJ, Patrice DELHEURE, Robert GAUTHIER, Marie-Thérèse LACOMBE, Hervé PÉPIN, Françoise PROUST, Audrey ROUFFIAC, Emmanuelle ROYER, Odette SAUNAL, David TARDIEU, Marie-Claude VABRE, Sébastien VITALI. Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Jean-Marie LAZO, Jean-Pierre PAULHE (Procuration à Jean-François COURPET).

Nombre de présents : 17

Date de convocation : 6 avril 2017

Secrétaire de séance : Françoise PROUST

Nombres de membres :		
En exercice : 19	Présents : 17	Votants : 18

02 01 2017 : PLAN DE FINANCEMENT CITY-STADE :

Monsieur le Maire expose le plan de financement du projet CITY-STADE.

Montant travaux City-Stade : 44 305 €

Plan de financement :

Etat 13 291 €

Région Occitane 8 860 €

Département du Tarn 13 290 €

Commune de Castelnaud de Lévis 8 864 €

TOTAL 44305 €

Le montant du projet est inscrit au budget primitif 2017.

Ce plan de financement est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer les demandes de subventions correspondantes.

02 02 2017 Création poste adjoint technique 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat CAE de Monsieur Julien RIEUNAU prend fin au 4 mai 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- de créer un poste permanent à temps COMPLET d'adjoint technique 2^{ème} classe.
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 Heures,
- il sera chargé des fonctions d'entretien de la Commune.
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- Monsieur e Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et articles prévus à cet effet,
- la présente délibération prendra effet à compter du 5 mai 2017.

02-03-2017 : COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT :

Madame Marie-Claude VABRE, première adjointe, présente le compte administratif 2016 de la Commune, Monsieur le Maire ne participera pas au vote. Il est conforme au compte de gestion de la Trésorerie d'Albi ville et périphérie et peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses : 177 451,86 €

Recettes : 805 814,84€ dont un excédent antérieur reporté de 350 683,07 €.

D'où un excédent d'investissement cumulé de 628 362,98 €.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 454 744,57 €

Recettes : 1 854 001,84 € dont 1 129 258,22 € d'excédent antérieur reporté.

D'où un résultat de fonctionnement cumulé de 1 399 257,27 €.

Le solde des restes à réaliser en section d'investissement est de 745 069,11 €. Il ressort donc un besoin de financement global de la section d'investissement de 116 706,13 €.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif du 2016 de la Commune et décide d'affecter le résultat au budget 2017 de la façon suivante :

Section d'investissement :

Article 001 « excédent antérieur reporté » : 0 €

Article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 116 706,13 €.

Section de fonctionnement :

Article 002 « excédent antérieur reporté » : 1 282 551,14 €

02-04-2017 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU CCAS ET AFFECTATION DU RESULTAT :

Madame Marie-Claude VABRE, première adjointe, présente le compte administratif 2016 du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Maire ne participera pas au vote. Il est conforme au compte de gestion de la Trésorerie d'Albi ville et périphérie et peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 € dont 0 € d'excédent antérieur reporté.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 307,38 € dont 307,38 € d'excédent antérieur reporté.

D'où un résultat cumulé de 307,38 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif du 2016 du CCAS et décide d'affecter le résultat au budget 2017 de la façon suivante :

Article 002 « excédent antérieur reporté » : 307,38 €

02 05 2017 : TAXES LOCALES 2017 :

Monsieur le Maire propose plusieurs simulations d'augmentation de taxes avec le montant du produit attendu. Après discussion, le taux de progression de 1,5% est proposé correspondant aux taux suivant

- taxe d'habitation : 7,08 %

- foncier bâti : 17,67 %

- foncier non bâti : 79,91 %

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote, à la majorité, la mise en application de ces taux de taxes.

02 06 2016 BUDGET PRIMITIF 2017 DU CCAS

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2017 du Centre Communal d'Action Sociale. Il peut se résumer ainsi :

Section d'investissement : Néant

Section de fonctionnement :

Dépenses : 307,38 €

Recettes : 307,38 € dont excédent antérieur reporté de 307,38 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget.

02 07 2017 Budget Primitif 2017 de la Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 de la commune. Il peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses : 1 021 997,11 € dont 745 069,11 € de restes à réaliser de l'exercice précédent

Recettes : 1 021 997,11 € dont 116 706,13 € d'excédent capitalisé 2016

Section de fonctionnement :

Dépenses : 806 463,00 €

Recettes : 1 965 348,14 € dont 1 282 551,14 € d'excédent de fonctionnement reporté.

Après délibération, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité ce budget

02 08 2017 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire propose de verser les subventions suivantes dont les montants sont passés au budget primitif 2017 :

Coopérative scolaire :	200 €
ADMR :	900 €
Radio Albigès :	50 €
Cercle culturel - fonctionnement Bibliothèque :	650 €
Prévention routière :	75 €
Association de lutte contre les termites :	1 080 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions aux associations.